

## **SAINT NICOLAS DE LA TAILLE -Séance du LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021 à 20h00**

Adoption du procès-verbal du 12 avril 2021 à l'unanimité.

**Décisions du Maire** : cela concerne la signature de trois contrats. Le 1<sup>er</sup> concerne la maintenance et la location d'un photocopieur. Le 2<sup>nd</sup> concerne la maintenance et la location de téléphones fixes et box. Le dernier concerne un abonnement téléphonie mobiles et alarmes.

**Décision Modificative** : afin d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif 2021, notamment en ce qui concerne les subventions attendues, le FCTVA, des dépenses moins élevées que prévues, des changements d'imputations, ... une décision modificative est adoptée par le Conseil Municipal. Elle s'équilibre en section investissement à -22 180 €, à -435 € en section fonctionnement, -61 769.33 € en ce qui concerne les opérations d'ordre.

**Création du poste de rédacteur territorial et suppression du poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe** : afin de promouvoir Mme Sandra LEMAITRE au grade de rédacteur territorial, catégorie B, le Conseil Municipal décide de créer cet emploi permanent, à temps complet, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe est supprimé.

**Subventions aux associations** : le Conseil Municipal, à 15 voix POUR, et 1 voix CONTRE, valide les propositions présentées pour un montant total de 6 300 €.

**Amortissements** : la cadence d'amortissement des dépenses d'effacements électriques et téléphoniques (convention A), réglées en 2021 (compte 204182) est décidée sur 10 ans. Cela concerne les travaux réalisés « Sente Foison » et « rue du Cabriolet ».

**Cessions de terrains** : cela concerne des parcelles situées « rue du Cabriolet » et « rue des Champs de Seine », la 1<sup>ère</sup> concerne la voirie intérieure de cette rue, la 2<sup>nde</sup> concerne une surface d'environ 11 m<sup>2</sup> supportant un mât d'éclairage public. Le Conseil Municipal donne son accord.

**Cession de chemin rural** : un administré souhaite acquérir un chemin rural passant devant sa propriété. Celui-ci étant inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées, il est interdit de procéder à son alinéation. Un courrier sera adressé dans ce sens au demandeur.

**Déclassement portion de voie communale « rue des Champs de Seine »** : un échange de parcelles a été décidé dans le passé afin de permettre la création d'un cheminement piétonnier au Bout de Ville.... Afin de permettre l'enregistrement définitif de la cession et la partie de voie concernée n'ayant plus de fonction de desserte ou de circulation, il est proposé de procéder à son déclassement. Le Conseil Municipal donne son accord.

**Modification du règlement de location des salles communales** : afin de tenir compte de la situation particulière liée à la COVID-19 et des désagréments apportés lors de la location de la vaisselle, il est décidé de modifier les règlements de location des salles communales de manière à 1- ne plus demander d'arrhes lors de la réservation, 2- ne plus louer de la vaisselle aux administrés, ceci à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

**Taxe foncière propriétés bâties : modification exonération** : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 14 voix POUR et 2 voix CONTRE, de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 50% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation (au lieu de 100% auparavant).

**Contrat groupe d'assurance statutaire – Mise en concurrence – Mandat** : vu que le contrat garantissant à la commune un remboursement des frais laissés à sa charge, en cas de décès, invalidité, incapacité, maladies... du personnel communal, arrivera à son terme le 31 décembre 2022, le Conseil Municipal décide de charger le Centre de Gestion de la Seine Maritime de souscrire pour le compte de la commune de St Nicolas de la Taille, des conventions d'assurance avec les mêmes garanties que les années précédentes.

**Syndicat Départemental Electrification 76 – projets 2022** : les études d'effacements électriques « rue du Val Eglantier » et « Cour Souveraine » seront proposées au SDE76.

**Travaux électriques au giratoire commun avec St Antoine La Foret** : afin de remplacer un mât dégradé en 2010 et 7 lampes vétustes, le tout situé au niveau du giratoire de la RD81, un devis a été demandé à l'entreprise FORLUMEN. Le devis total s'élève à 2 321 € HT. Ces éclairages étant communs aux 2 communes, une participation de 50 % a été demandée à Saint Antoine la Forêt. Le Conseil Municipal donne son accord sur la réalisation de ces travaux, sous réserve de l'accord de participation de la commune de St Antoine la Forêt.

Séance levée à 21 h 40.